RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

cerfa

Annexe: 4bis

Demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2023 - 2024

La demande de bourse nationale de lycée[1] est émise par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Cadre réservé à l'établissement (Ne rien remplir dans les parties grisées)

INE : __ |__ |__ |__ |__ |__ |__ |__ |__ |__ |__ | N°Etab : __ |__ |__ |__ |__ |__ |__ |__ |

Date de dépôt du dossier dans l'établissement : J J M M A A A A

Charges et ressources : |__ |__ | |__ |__ |__ |__ |__ |__ |__ | |__ |

MEF-classe - libellé court : |__ |__ |__ |__ |__ |__ |__ |

Formulaire à compléter et à envoyer

Merci de remplir ce formulaire en majuscules et de cocher les cases qui concernent votre situation

1. Les membres de la famille

L'élève pour lequel vous demandez la bourse

Son nom _____

Son prénom _____

☐ Fille ☐ Garçon

Sa date de naissance J J |M M |A A A A Son département de naissance __ __ __

Son pays de naissance _____

Sa nationalité : ☐ française ☐ d'un pays de l'union européenne ☐ d'un autre pays

Si l'élève est sous tutelle administrative indiquez l'organisme : _____

Vous même

☐ la mère ☐ le père ☐ autre personne en charge de l'élève

Votre nom de naissance _____

Votre nom d'usage (si différent) _____

Votre prénom _____

Votre numéro fiscal _____

Votre adresse _____

Code postal - _____ Commune _____

Numéro de téléphone _____ Adresse mail _____

Exercez vous une activité professionnelle ? ☐ Oui ☐ non

Profession _____

Vous êtes :

☐ marié ☐ pacsé ☐ en concubinage[2] ☐ divorcé ☐ veuf ☐ célibataire

Articles R. 531-13 à D. 531-43 du Code de l'éducation

1. Nous considérons que vous vivez en concubinage si vous partagez avec votre partenaire votre domicile sans avoir le même avis d'imposition.

2.

Votre partenaire est :

☐ la mère de l'élève ☐ le père de l'élève ☐ autre

Son nom de naissance _____

Son nom d'usage (si différent) _____

Son prénom _____

Son numéro fiscal _____

Son adresse _____

Code postal _____ Commune _____

Exerce t-il une activité professionnelle ? ◯ Oui ◯ Non

Profession _____

2. La scolarité de l'élève

Établissement actuellement fréquenté par l'élève :

Nom de l'établissement _____

Code postal _____ Commune _____

Classe actuelle où l'élève est scolarisé _____

L'élève poursuit ses études, à la rentrée scolaire 2023 - 2024, en :

◯ Lycée public ou privé ◯ Au CNED

3. Les enfants à charge du foyer

Nom et prénom de chacun des enfants à charge (y compris l'élève pour qui vous demandez la bourse)	**Date de naissance**	**Établissement scolaire fréquenté ou profession**	**Boursier** oui	non
	J J M M A A A A		☐	☐
	J J M M A A A A		☐	☐
	J J M M A A A A		☐	☐
	J J M M A A A A		☐	☐
	J J M M A A A A		☐	☐
	J J M M A A A A		☐	☐
	J J M M A A A A		☐	☐
	J J M M A A A A		☐	☐

A COMPLETER OBLIGATOIREMENT	
↓ **Selon votre situation actuelle, Merci de COCHER :**	**Éléments à fournir :**
☐ Vous êtes actuellement marié ou pacsé ☐ Vous êtes actuellement parent isolé : Célibataire, séparé(e), divorcé(e) ou veuf(ve) avant 2022 ou depuis 2022 ***Indiquez la date de votre séparation/divorce :*** ____ /____/_____	☐ **N° identifiant fiscal du demandeur** joindre en justificatif, L'Avis de Situation Déclarative de l'Impôt sur le Revenu (ASDIR) **ou** la déclaration de revenus pré-remplie **ou** un ancien avis d'imposition en votre possession…
☐ Vous vivez actuellement en concubinage	**Pour vous et votre concubin(e) :** **(Obligatoire même s'il/elle n'a pas de lien de parenté avec l'enfant).** ☐ **N° identifiant fiscal du demandeur** joindre en justificatif, L'Avis de Situation Déclarative de l'Impôt sur le Revenu (ASDIR) **ou** la déclaration de revenus pré-remplie **ou** un ancien avis d'imposition en votre possession… **(Revenus du couple)**
☐ **En 2023**, votre situation **familiale** a récemment changé cas de : (Décès, divorce ou séparation) **exclusivement**. ***Indiquez la date de votre séparation/divorce :*** ____ /____/_____	☐ **N° identifiant fiscal du demandeur** joindre en justificatif, L'Avis de Situation Déclarative de l'Impôt sur le Revenu (ASDIR) **ou** la déclaration de revenus pré-remplie **ou** un ancien avis d'imposition en votre possession… **+ FOURNIR en plus, Impérativement :** ☐ Attestation de paiement de la **CAF** de moins de 3 mois, sur laquelle figurent les enfants à charge. ☐ En cas de décès : Acte de décès ☐ En cas de séparation/divorce : Ordonnance de non conciliation / jugement de séparation / divorce. **En l'absence de jugement** : attestation sur l'honneur datée et signée des deux parents, précisant les modalités de garde des enfants et la date de séparation.
☐ L'enfant pour lequel vous demandez la bourse est désormais à votre charge et ne figurera pas sur votre avis d'impôt 2023 sur les revenus 2022	☐ **N° identifiant fiscal du demandeur** joindre en justificatif, L'Avis de Situation Déclarative de l'Impôt sur le Revenu (ASDIR) **ou** la déclaration de revenus pré-remplie un ancien avis d'imposition en votre possession… **+ FOURNIR en plus, Impérativement :** ☐ Attestation de paiement de la **CAF** de moins de 3 mois, sur laquelle figurent les enfants à charge. ☐ Justificatif du changement de résidence de l'enfant (décision de justice **ou** attestation sur l'honneur signée des deux parents, précisant la date du changement et les modalités de garde des enfants).
☐ Votre demande concerne un enfant dont vous avez actuellement la tutelle	☐ **N° identifiant fiscal du demandeur** joindre en justificatif, L'Avis de Situation Déclarative de l'Impôt sur le Revenu (ASDIR) **ou** la déclaration de revenus pré-remplie un ancien avis d'imposition en votre possession… **+ FOURNIR en plus, Impérativement :** ☐ Copie de la décision de justice désignant le tuteur ou de la décision du conseil de famille.

NB : Votre signature page 6 vaut pour toutes vos déclarations dans le dossier.

4. Engagement de la famille

Si vous vous êtes trompé, signalez-le dès que possible à l'établissement où vous avez déposé votre demande de bourse. Il corrigera les informations concernées. Si cette rectification fait baisser le montant des prestations que vous recevez, vous devrez rembourser les sommes perçues en trop. Si vous êtes de bonne foi et que c'est votre première erreur, vous ne serez pas sanctionné [1].

En revanche, si vous commettez une fraude ou de fausses déclarations pour obtenir des avantages auxquels vous n'auriez pas droit, **vous risquez une amende et/ou une peine d'emprisonnement, comme prévu par la loi [2].**

Je certifie sur l'honneur que les renseignements donnés ci-dessus sont exacts.

OUPS.GOUV.FR
Vous avez droit à l'erreur

Dans la rubrique suivante, vous devez cocher la case qui correspond à votre situation, dater et signer :

Je soussigné :

☐ la mère ☐ le père ☐ autre personne en charge de l'élève

Le : J J | M M | A A A A

Vous venez de remplir votre demande de bourse. Vous pouvez maintenant la remettre ou l'envoyer à l'établissement scolaire actuel de votre enfant en joignant les documents justificatifs détaillés dans la notice. **Si vous déposez votre demande à la première période de la campagne, vous n'avez aucune démarche à effectuer à la rentrée de septembre. L'administration reviendra vers vous lorsque votre dossier sera traité.**

Rubrique réservée au chef d'établissement

Après vérification des renseignements indiqués par la famille en ce qui concerne l'établissement et la classe actuellement fréquentés par l'élève.

Observations éventuelles :

Signature du chef d'établissement et **timbre de l'établissement** :

J J | M M | A A A A

Nous avons besoin de vos données pour étudier votre demande, calculer le droit à bourse de l'élève concerné par la demande et pour vous contacter. Vos informations seront conservées le temps de la scolarité de l'élève par l'établissement scolaire et le service académique des bourses, en charge du traitement des bourses de lycée.

Vous avez le droit d'accéder, rectifier et effacer les données qui vous concernent. Pour exercer votre droit, adressez-vous au délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpd@education.gouv.fr

Après avoir contacté le délégué à la protection des données, si vous estimez que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont toujours pas respectés, vous pouvez faire une réclamation en ligne ou par voie postale à la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

Conformément au Règlement (UE) n° 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « informatique et libertés » modifiée.

1. Connectez-vous sur le site oups.gouv.fr pour en savoir plus sur le droit à l'erreur.
2. En application des articles 441-1 et suivants du code pénal. L'intégralité de ces dispositions sont disponibles sur le site legifrance.gouv.fr.
3.